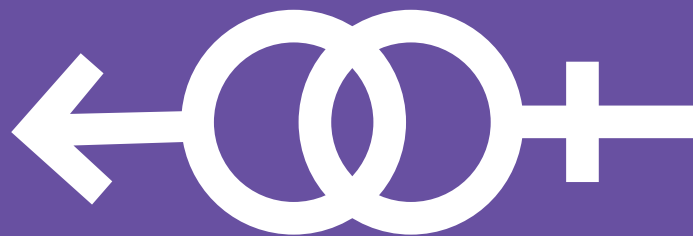


- LA
DRO
ME -

LE DÉPARTEMENT

RAPPORT
ÉGALITÉ
FEMMES
HOMMES
2020



Sommaire

ÉDITO

..... P03

QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES

..... P04

LE CADRE JURIDIQUE

..... P06

ACTUALITÉ NATIONALE DE LA COMMISSION ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES DE L'ADF

..... P07

01. L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES DANS LA COLLECTIVITÉ

..... P09

02. L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DU DÉPARTEMENT

..... P15

ANNEXE : 10 EXPRESSIONS DE L'ÉGALITÉ

..... P26

« Les pays ayant plus d'égalité des sexes ont une meilleure croissance économique. Les entreprises avec plus de femmes leaders se comportent mieux. Les accords de paix qui incluent les femmes sont plus durables. Les parlements avec plus de femmes adoptent davantage de législation sur des questions sociales clés telles que la santé, l'éducation, la lutte contre la discrimination et la pension alimentaire pour enfants. La preuve est claire : l'égalité pour les femmes signifie le progrès pour tous ».

Ban Ki-moon,
Secrétaire général des Nations unies



Marie-Pierre MOUTON

Présidente du Département
de la Drôme - Coprésidente
de la commission égalité
femmes/hommes à l'ADF
(Assemblée des Départements de France)

L'égalité femmes/hommes dans le monde du travail, du sport, de la politique évolue de manière positive. Des avancées tangibles et appréciables ont été mises en place, fruit d'une prise de conscience collective, d'un changement des mentalités et d'une volonté commune de faire bouger les lignes et de ne pas accepter l'inacceptable. Cependant, des progrès restent encore à accomplir afin qu'en matière de pratiques managériales l'égalité professionnelle soit automatique, pour ne pas dire naturelle.

Ce qui nous amène à réfléchir au sens profond du terme « égalité » et aux valeurs humaines et citoyennes que nous désirons lui associer : bienveillance, solidarité, équité. Depuis des années, le Département préconise l'égalité comme source d'équilibre et de bien-être au travail et de progrès. Postes, profils, responsabilités, salaires... la légitimité de chacune et de chacun est reconnue à sa juste valeur, sans autre distinction aucune.

C'est en poursuivant dans cette voie, et avec le concours de toutes et tous, que nous allons continuer à participer activement à cette transformation fondamentale de la société.



Annie GUIBERT

Vice-présidente chargée
du social, des droits des
femmes et de l'égalité
femmes/hommes

Quelques repères historiques

1907

Les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire.

1946

Le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes.

1967

La Loi Neuwirth autorise la contraception.

1974

Le secrétariat d'État à la condition féminine est créé, rattaché au Premier ministre et attribué à Françoise Giroud.

1975

Instauration du divorce par consentement mutuel.
Obligation de la mixité scolaire.
La loi Veil autorise l'interruption volontaire de grossesse pour une période probatoire de 5 ans.

1981

Le Ministère du droit des femmes est créé, attribué à Yvette Roudy.

1992

Loi sanctionnant le harcèlement sexuel dans les relations de travail.

1995

Création de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.

1999

La Constitution est modifiée pour introduire l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

2006

Loi sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, obligation de négocier des mesures de suppression des écarts de rémunération avant le 31 décembre 2010.

2007

Loi sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

2008

Loi portant adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations, dont le congé maternité.

2012

Création d'un Ministère des droits des femmes, 26 ans après la disparition de celui-ci.
Loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations.

2013

Loi relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires. Les conseillers départementaux seront deux par canton, chaque binôme devra être composé d'une femme et d'un homme.

2014

Loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. La lutte contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité est le premier point de sa définition de la politique globale de promotion de l'égalité.

Le cadre juridique

La loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014

UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES.

Si elle ne tient pas compte des éventuels déséquilibres entre femmes et hommes préexistants dans la société, une politique publique, pourtant conçue à destination de toute une population, peut s'avérer discriminante. L'approche intégrée de l'égalité femmes/hommes vise à agir en conscience et en prévention des inégalités existantes, en engageant une dynamique de changement structurel.

LA PRÉSENTATION EN SÉANCE PUBLIQUE DU RAPPORT DÉPARTEMENTAL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le Conseil départemental présente en séance publique, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport intéressant le fonctionnement du Département, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation (article 61 de la loi).

Le décret du 24 juin 2015 précise le contenu de ce rapport qui comprend des éléments relatifs à 2 thématiques :

- la politique de ressources humaines du Département en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- les politiques menées par le Département sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Actualité nationale de la commission égalité femmes/hommes de l'ADF

7

L'ampleur des violences envers les femmes est l'un des fléaux persistants des sociétés modernes. En France, en 2019, 150 femmes ont été tuées par leur compagnon ou ex-compagnon. Un chiffre en hausse de 23 % par rapport à 2018. On estime également à 220 000 le nombre de personnes se déclarant victimes de violences de cette nature.

LE GRENELLE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES : LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉELLE IMPULSION DE LA PART DE L'ÉTAT

Les maires et présidents de Conseils départementaux saluent l'intention du gouvernement de donner une nouvelle impulsion face à la réalité des chiffres et aux dysfonctionnements constatés dans la prévention des violences, dans leur traitement judiciaire et dans l'accompagnement des victimes. Comme l'Espagne qui s'est dotée d'une politique volontariste (accroissement du budget, actions de prévention, délais judiciaires encadrés, bracelets électroniques...), il est temps d'adopter un cadre d'intervention efficace et réactif.

Le 25 novembre 2019, à l'issue du Grenelle contre les violences conjugales, l'ADF et l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités se sont engagés à renforcer leurs actions d'information et d'échanges de bonnes pratiques.

Soutien et accompagnement des victimes, campagnes de sensibilisation, partage de bonnes pratiques... : les Départements agissent concrètement au quotidien, en lien avec leurs compétences sociales, comme l'a rappelé Marie-Pierre Mouton, co-présidente de la commission égalité femmes/hommes de l'ADF.

Pour aller plus loin, l'ADF a souhaité soutenir une étude portant sur la conduite locale de politiques de lutte contre les violences faites aux femmes.

...

...

Cette étude met en lumière de nombreuses initiatives locales, portées directement par les Départements, en articulation avec leurs autres compétences de solidarité (protection de l'enfance, protection maternelle et infantile, politiques familiales, polyvalence de secteur). Cependant des efforts restent à déployer.

À l'image d'autres secteurs de l'action sociale, le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes est essentiellement partenarial avec une pluralité d'intervenants : le secteur associatif (32 % des items cités), les services déconcentrés de l'État (28 % des items cités dont 20 points pour la délégation départementale aux droits des Femmes et 8 points pour la délégation départementale à la cohésion sociale), les forces de l'ordre (12 % des items cités) et les acteurs de la justice (10 %).

La multiplicité des acteurs pose mécaniquement la question du pilotage d'une telle politique publique et de la coordination de l'ensemble des intervenants. En l'absence d'une réglementation nationale, les modèles d'organisation diffèrent en fonction des territoires.

Ce rapport devrait désormais être l'occasion d'ouvrir la concertation avec Élisabeth Moreno, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances.

LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE - EXPÉRIMENTATION 2020

La question de la précarité menstruelle des jeunes filles ou femmes en difficulté a donné lieu le 26 juin 2019 à une réunion de travail de l'ADF avec la sénatrice Patricia Schillinger (LREM-Haut-Rhin).

Si les Départements ne sont pas directement concernés par cette question qui relève de la santé scolaire, compétence de l'État, l'ADF a souhaité faire connaître leur point de vue.

La sénatrice a suggéré l'expérimentation d'une distribution gratuite de protections hygiéniques aux jeunes filles dans les collèges : des crédits ont été ouverts dans la loi de finances 2020. Les Alpes-Maritime et les Landes sont volontaires pour cette expérimentation, la Loire-Atlantique organisera cette distribution gratuite dès la rentrée de septembre 2020.

L'ADF suivra avec attention ce dossier avec le gouvernement.



L'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES
DANS LA COLLECTIVITÉ

Démocratie / vie citoyenne

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL : UN PRINCIPE DE PARITÉ

En mars 2015, le mode de scrutin paritaire issu de la loi du 17 mai 2013 s'est appliqué pour la première fois lors des élections départementales.

L'Assemblée départementale est composée de 38 conseillers départementaux, 19 femmes et 19 hommes élus au suffrage universel pour six ans.

L'exécutif drômois (la présidente et 9 vice-présidents) est paritaire, composé à 50% de femmes et d'hommes.

La parité s'applique également au sein des vice-présidences, dont 4 reviennent à des femmes : éducation, jeunesse et enseignement supérieur, social, environnement et santé, territoires numériques et innovation.

38 CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

19 FEMMES

19 HOMMES

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES

Le Département a mis en place en 2016 un Conseil départemental des jeunes (CDJ), une instance de participation, les jeunes sont élus par binôme fille/garçon au sein de leurs collèges.

Le jeu CLUE-ADO, imaginé par les jeunes conseillers départementaux (11-14 ans) s'inspire de difficultés et situations réelles. Objectif : aborder sans a priori les discriminations et le harcèlement scolaire.

Les joueurs doivent mener une enquête pour comprendre les fondements et ressorts des discriminations via des cartes questions et des vidéos interprétées par les jeunes élus de la commission « Discrimination ».

Aujourd'hui utilisé dans les collèges drômois, ce jeu a permis à des équipes enseignantes de déceler certaines situations problématiques.

Le CLUE-ADO peut également être mené par les animateurs jeunesse des communautés de communes drômoises pour aborder la thématique des discriminations avec leurs

groupes de jeunes. Le jeu offre la possibilité, grâce à des scénettes interactives, de s'adapter aux situations spécifiques de chaque jeune et de chaque territoire.

Le CLUE-ADO a remporté le prix national de l'Association des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) dans la catégorie Départements.



Ressources humaines

Données chiffrées 2019

EFFECTIF DÉPARTEMENTAL DES AGENTS PAR SEXE

68 % de femmes
32 % d'hommes



FOCUS DANS LES MÉTIERS DÉPARTEMENTAUX

Agents de voirie



99 % d'hommes
1 % de femmes

Assistants sociaux éducatifs



95 % de femmes
5 % d'hommes

Ingénieurs



64 % d'hommes
36 % de femmes

Médecins



18 femmes soit **95 %** de femmes
1 homme soit **5 %** d'hommes

Assistants familiaux



86 % de femmes
14 % d'hommes

LES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

82 familles sont agréées par le Département pour accueillir à leur domicile des personnes âgées et des personnes handicapées : 129 personnes adultes (78 femmes et 51 hommes). Parmi les accueillis : 41 sont des personnes âgées (8 hommes, 33 femmes) et 88 sont des personnes handicapées (43 hommes, 45 femmes).

RÉPARTITION FEMMES HOMMES PAR FILIÈRE

Filière physique et sportive 40 % de femmes 2 femmes 3 hommes	Filière administrative 89 % de femmes 575 femmes 73 hommes	Filière animation 50 % de femmes 1 femme 1 homme
Filière culture 81 % de femmes 78 femmes 18 hommes	Filière sociale 91 % de femmes 298 femmes 29 hommes	Filière médico-sociale 97 % de femmes 141 femmes 4 hommes
Filière médico-technique 71 % de femmes 32 femmes 13 hommes	Filière technique 31 % de femmes 290 femmes 651 hommes	

RÉPARTITION FEMMES/HOMMES PAR CADRE D'EMPLOI

Catégorie A  29 % d'hommes 71 % de femmes
Catégorie B  23 % d'hommes 77 % de femmes
Catégorie C  38 % d'hommes 63 % de femmes

EMPLOIS DE DIRECTION

DGS :
1 homme

DGA :
3 femmes

DIRECTEURS

6 hommes
12 femmes

CHEFS DE SERVICE

21 hommes
36 femmes

RÉMUNÉRATION BRUTE

Salaire mensuel moyen des non titulaires

Féminin	Masculin	Moyenne
2386	2285	2336

Salaire mensuel moyen des titulaires

Féminin	Masculin	Moyenne
2771	2652	2712

Salaire mensuel moyen 2019*

Féminin	Masculin	Moyenne
2723	2617	2524

** calculé sur la moyenne des rémunérations brutes annuelles 2019 ramenées au temps de présence / 12*

RECRUTEMENT

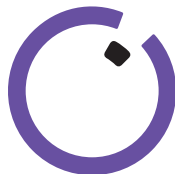
Statut	Féminin	Masculin	Total
Non titulaires	82	35	117
Titulaires	89	40	129
Total	171	75	246
% total	70%	30%	

TEMPS DE TRAVAIL

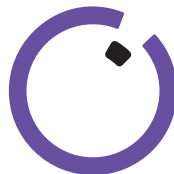
Temps non
complet

14 femmes
5 hommes

Temps partiel



96 % femmes
4 % hommes

Temps partiel
de droit

115 femmes
6 hommes

CONGÉ PARENTAL ET PATERNITÉ EN 2018

La totalité des agents placés en congé parental sont **des femmes** (19 agents).

9 hommes ont pris un congé de paternité, soit **1,16% de l'effectif**.

POLITIQUE RH ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES DU DÉPARTEMENT

Le Département de la Drôme, en tant qu'employeur, est soucieux de l'égalité femmes/hommes dans ses services. L'encadrement supérieur répond aux obligations de mixité.

Le télétravail, déjà très développé avant la pandémie mondiale, constitue désormais un outil d'équilibre des temps de vie. Les efforts seront poursuivis dans ce domaine.

Cette dynamique sera également soutenue par les actions à définir et mettre en œuvre dans le cadre de la loi sur la transformation de la fonction publique qui engage chaque employeur à renforcer l'égalité professionnelle.



**L'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES
DANS LES POLITIQUES
PUBLIQUES DU DÉPARTEMENT**

**Actions de sensibilisation
dans les territoires**

Politique jeunesse

Les jeunes du CDJ ont travaillé depuis 2019 sur l'organisation de l'espace dans la cour de récréation. Il était fait le constat d'un manque de mixité, avec les garçons au centre pour les jeux de ballon et les filles en périphérie. Les jeunes ont voulu créer différents espaces : ludique, de détente et d'activités sportives pour changer la géographie de la cour et favoriser la mixité.

Leurs propositions d'organisation spatiale sont maintenant intégrées dans les projets de réaménagement, en convergence avec les préconisations des collégiens ayant participé à l'action éducative « Aménagement des espaces de vie collective par la participation et le numérique ».

Ces échanges ont conduit à ne plus installer de city stade, principalement utilisé par les garçons, ou à délimiter une zone pour le football, pratique qui peut occuper, dans certains collèges, une place centrale exclusivement masculine.



Politique sport

LE SOUTIEN AU SPORT FÉMININ

Le Département soutient 36 équipes de clubs sportifs évoluant au niveau national.

12 sont des équipes féminines : handball, volley-ball, rugby, sport boules, tennis, triathlon, squash.

Le Département a choisi d'attribuer le même niveau d'aide financière aux clubs féminins et masculins.

La seule équipe drômoise évoluant au plus haut niveau national en sport collectif est une équipe féminine : Bourg de Péage Drôme Handball (Ligue féminine de handball).

LES MEILLEURS ESPOIRS DU SPORT DRÔMOIS SONT DES FEMMES

En 2020, dans le Club Drôme, seule une femme représente la catégorie « Olympique » et les 4 représentantes de la catégorie « Elite » sont des femmes.

Le Club Drôme 2020, ce sont 19 filles et 13 garçons de 15 à 30 ans, pratiquant natation, athlétisme, cyclisme, escrime, escalade, triathlon, VTT, squash, course d'orientation, biathlon, ski nordique, nage avec palmes.



Dans l'élite du Club Drôme : Léa Curinier (cyclisme) et Morgane Charre (VTT).

Politique insertion

DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS AVEC LA CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT (CAPEB)

Dans le cadre de son programme « Valorisation et sensibilisation à l'emploi et à l'entrepreneuriat », le Département œuvre pour la promotion de métiers en tension auprès des collégiens.

En 2019/2020, 8 classes de 4^e ont porté un regard nouveau sur les métiers et entreprises du bâtiment et des travaux publics traditionnellement masculins. Les visites et ateliers ludiques ont permis de dépasser les idées reçues et notamment la lecture genrée que l'on peut avoir de ces métiers.

12 classes bénéficieront de cette action éducative pendant l'année scolaire 2020/2021.

CHANTIER D'INSERTION DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE DE DRÔME INSERTION

Le chantier situé à Montélimar est exclusivement constitué de personnel féminin.

En 2020 il a fait l'objet d'une subvention « Fonds Innov 26 » de 50 000 € pour sa modernisation et son développement. Le recrutement d'un personnel féminin est une orientation volontariste de la structure pour équilibrer les recrutements plutôt masculins de ses autres chantiers.

L'encadrement technique et l'accompagnement réalisés permettent à des personnes très éloignées de l'emploi d'acquérir des compétences dans un secteur d'activité en tension dans la Drôme et offre de bons résultats en termes de retour à l'emploi.



Politique culture

Le Département participe au recrutement des directeurs de La Comédie de Valence et du Théâtre de Die, pour lesquels la sélection finale de candidats est paritaire.

Il respecte la parité dans la composition du conseil scientifique pour l'élaboration de l'exposition des archives départementales « Chemin(s)faisant » et de son catalogue.

Il participe au comité de pilotage du projet de théâtre « Le cœur des femmes » porté par la Direction départementale de la cohésion sociale. A l'initiative de la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, le spectacle *Le Chœur des femmes* par la Cie des Incarnés sera accueilli dans la Drôme.

Un partenariat avec de nombreuses structures (médiathèques, planning familial, CCAS...) a été mis en place pour sensibiliser un public large à cette proposition. La médiathèque départementale sera un relais d'information sur tout le territoire.



Politique numérique

Le Département est partenaire des initiatives locales favorisant l'égalité filles/garçons et femmes/hommes.

FILLES ! GARÇONS ! #NUMÉRIQUE

Cet événement initié par le CMQ (Centre des métiers et des qualifications) a fait découvrir à des élèves de 4^e les métiers du numérique et plus particulièrement ceux exercés par des femmes. Objectif : casser les représentations des métiers du numérique et féminiser les filières.

Le Département a attribué une subvention de 750 € à cette seconde édition.

ÉCOLE DE CODAGE DU MOULIN DIGITAL

Le Département a facilité le lancement de cette école en 2017 et soutient le Moulin Digital, structure porteuse. Depuis la première promotion du « Campus Numérique in the Alps », la part des femmes dans les effectifs a progressé de 27 points. Elles étaient 12,5 % dans la première promotion et 30 % dans la troisième.



Politique PMI et santé

Les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) départementaux œuvrent dans le champ de la **prévention et de l'accompagnement des violences**, pour promouvoir des rapports humains plus égaux. Une attention toute particulière est portée à la prévention des violences relationnelles, des **violences faites aux femmes et des violences familiales et sexistes**. L'expertise des CPEF dans ce domaine les conduit à soutenir aussi d'autres structures ou intervenants.

AU PLAN INDIVIDUEL

Des consultations médicales, des entretiens avec la conseillère conjugale et familiale, des échanges avec la secrétaire sont proposés. Toutes ces activités participent **au dépistage des violences**. Un accompagnement psychologique peut être proposé aux personnes ou aux couples.

AU PLAN COLLECTIF

Des animations sont organisées avec le public scolaire ou le public en insertion. En 2019, tous les CPEF du Département ont réalisé **142 séances d'actions collectives** qui ont permis de toucher **1 684 personnes**.

LES ACTIONS COLLECTIVES EN MILIEU SCOLAIRE

Ces interventions concernent **les collégiens à partir de la 4^e et les lycéens**, dans les établissements scolaires ou dans les locaux du CPEF.

Pendant l'année scolaire 2019/2020, les CPEF ont conduit **76 interventions**, auxquelles ont participé 988 élèves.

L'égalité femme/homme est abordée.

Elle s'inscrit dans les objectifs de travail définis pour la conduite des animations d'éducation à la sexualité et à la vie affective.

POURQUOI DES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE À PARTIR DU COLLÈGE ?

Les professionnels du Département, comme ceux œuvrant auprès des jeunes, observent **la nécessité pour les jeunes d'avoir à se rendre physiquement une première fois dans des lieux ressources en santé (dont la santé sexuelle)**, pour faciliter une demande de rendez-vous dans le futur, de manière autonome. Les interventions visent à provoquer un échange respectueux et constructif, à créer une dynamique de prise de conscience de prendre soin de soi, donc de l'autre. Les supports utilisés favorisent

le questionnement des représentations, des idées reçues. Ils apportent surtout les repères nécessaires et indispensables à la construction de la pensée des jeunes dans le registre de la sexualité.



La participation du Département aux dispositifs en faveur des femmes victimes de violences conjugales

Outre le soutien quotidien de ses professionnels médico-sociaux pour accompagner les femmes victimes de violences conjugales, le Département finance ou est associé aux dispositifs destinés spécifiquement aux victimes de violences conjugales.

LE DÉPARTEMENT CONTRIBUE AU FINANCEMENT :

- des accueillants sociaux en gendarmerie, action portée par le Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) à raison de 40 000 € par an. Il s'agit de **faciliter la prise en charge par les services sociaux de situations connues par les forces de l'ordre lors d'interventions à domicile**, pour lesquelles une intervention sociale paraît utile, mais ne serait pas nécessairement sollicitée par la victime.

- de l'accompagnement des femmes victimes de violences, en accordant 6 000 € par an à REMAID (Réconfort, écoute, médiation, aide, information sur les droits)
- de la médiation familiale, portée par l'AEMF (Accueil, écoute, médiation familiale) pour améliorer les relations au sein du couple et prévenir les violences. Depuis 2019, cette action est intégrée au Plan Pauvreté. Son budget est passé de 15 000 € à 30 000 €. 960 familles ont été reçues en 2019.
- de la sensibilisation et de la formation. Depuis 2018 le Département a mis en place, dans le cadre de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) une large campagne de sensibilisation aux violences conjugales au regard de la situation des enfants accueillis à l'ASE.

Karen Sadlier, psychologue experte dans ce domaine, intervient lors de séminaires réunissant 150 personnes 3 fois par an. L'ODPE a pu sensibiliser, les forces de l'ordre, l'Education nationale, les établissements de santé, le parquet, le secteur associatif, les centres médico-sociaux (CMS).

Les CMS accompagnent dans leurs démarches des femmes rencontrant des difficultés. Les prises en charge génèrent une forte mobilisation des équipes. Elles impliquent une coordination des différents acteurs, une écoute privilégiée des victimes, la recherche de solutions de répit et des accompagnements physiques dans des structures.

Le Département met en place des lieux de paroles et d'orientation pour les femmes victimes de violences dans les Centres de planification et d'éducation familiale. En 2019, les conseillères conjugales et familiales ont réalisé 438 entretiens. Les CMS travaillent en étroite collaboration avec les organismes gérant des logements d'accueil pour ces victimes.

HÉBERGEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES **Convention tripartite dans les Baronnies**

Le collectif « Femmes, des citoyennes à part entière » est à l'origine du projet de mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales et/ou intra-familiales.

Un appartement mis à disposition par une commune est réservé à cet effet et géré par l'association ANAIS. Ce logement est destiné à héberger des femmes seules ou avec enfants, victimes de violences conjugales ou/et intra-familiales, dès la sortie du logement conjugal et jusqu'à l'accès possible au logement autonome. Ces femmes sont orientées par l'ANEF / SIAO 115.

Le Département, via le CMS de proximité, s'est engagé aux côtés du CIDFF et de l'association ANAIS dans le cadre d'une convention tripartite

signée en avril 2020. L'intervenante sociale en gendarmerie (salariée du CIDFF) assurerait le suivi en cas de besoin avec les services de gendarmerie.

Accueil d'urgence

Le Département contribue au financement d'un accueil citoyen à hauteur de 20 000 € par an depuis 2019.

Il permet le logement en urgence et en famille d'accueil des femmes victimes de violences. Cette action s'inscrit dans l'un des objectifs du PDALHPD (Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) qui est de renforcer les solutions d'accueil pour les femmes victimes de violences et/ou avec enfant de moins de trois ans.

Annexe : 10 expressions de l'égalité

ANTIFÉMINISTE

Personne qui estime que le mouvement féministe – ses théories, ses revendications – n'a pas lieu d'être.

DISPARITÉ

Écart dans tout domaine.
Se dit en particulier en termes de rémunération.

DROIT DES FEMMES

Droits spécifiques des femmes, tels que le droit à la contraception, à l'avortement ou droits que les hommes auraient et que les femmes veulent acquérir, droit de vote, droit de travailler sans l'autorisation du mari...

FÉMINISME

Mouvement social qui milite en faveur de l'amélioration et de l'extension du rôle et des droits des femmes dans la société.

MACHISME

Attitude considérant que les hommes sont supérieurs aux femmes. Le seul fait d'être un individu masculin confère une supériorité sur les femmes.

MANSLAMMING

Attitude des hommes qui bousculent les femmes sur la voie publique (métro, trottoir), volontairement ou non.

PARITÉ

Représentation à nombre égal des femmes et des hommes à différents niveaux de la vie sociale, professionnelle, politique.

PLAFOND DE VERRE

Expression renvoyant aux obstacles invisibles illustrant le niveau de responsabilités au-delà duquel il devient difficile pour une femme d'évoluer dans une organisation, pour des raisons de représentations et de préjugés.

SEXISME

Comportement de discrimination qui vise les femmes en tant que femmes.

Par exemple : le fait de tenir les femmes à l'écart de certains lieux (pouvoir, décision...), les injures et plaisanteries sexistes.

Le sexisme associe au fait d'être femme des caractéristiques et des rôles stéréotypés, généralement dévalorisants. Le sexisme en général est une attitude discriminatoire envers le « sexe opposé ».

STÉRÉOTYPES

Croyances partagées et très souvent négatives à propos des caractéristiques, compétences et comportements de groupes d'individus.

Les stéréotypes filtrent notre perception de la réalité en nous amenant à croire que l'appartenance à un groupe (sexe, nationalité, couleur de peau, professions, pratiques alimentaires, vestimentaires, lieu d'habitation...) réduit les individus aux caractéristiques de ces groupes.

Édité par :

Département de la Drôme
Hôtel du Département
26 avenue du Président Herriot
26026 Valence Cedex 9

Réalisation :

Communication interne

Photos :

Claire Matras, Francis Rey

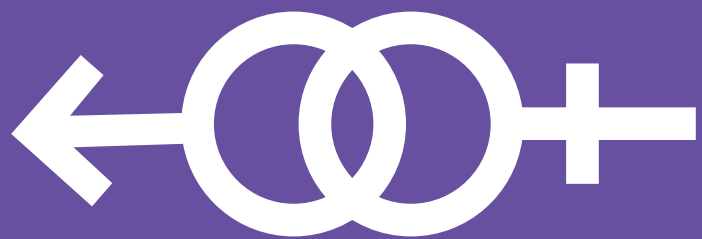
Maquette :

Longisland.fr

Impression :

Service reprographie du Département,
imprimé sur papier contenant du bois
issu de forêts durablement gérées

Édition 2020



- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
26 avenue du président Herriot
26026 Valence Cedex 9
Téléphone : 04.75.79.26.26

ladrome.fr

 la Drôme, le Département

 @La_drome